



CENTRE D'ACCUEIL SPECIALISE POUR LES AGRESSIONS

Informations destinées aux professionnels¹ intervenant dans la prise en charge des victimes de violences

Le service de médecine légale du CHU de Rouen se réorganise avec deux nouvelles actions : le C.A.S.A. et le G.R.E.E.N.²

Pr B. Proust – Médecine légale et droit de la santé

Le C.A.S.A. : une Maison Médico-Judiciaire au service des victimes de violence

Le CHU de Rouen, les autorités judiciaires, la Préfecture (Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le Groupement régional de santé publique, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), l'Agence régionale de l'hospitalisation et le Département se sont associés pour proposer aux victimes de violences une prise en charge multidisciplinaire dans un lieu unique : le C.A.S.A. (Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions).

□ Missions assurées par le C.A.S.A.

Le C.A.S.A. est destiné à simplifier le parcours médico-judiciaire des victimes, quelque soit la cause des violences, pour faciliter la prise en charge médico-légale et le dépôt des plaintes auprès de la Justice. Les victimes peuvent y rencontrer des professionnels de santé, une psychologue, une assistante sociale, une association d'aide aux victimes. Dans certaines situations (urgence médico-légale, vulnérabilité...), les victimes ont aussi la possibilité d'être mises en contact avec un officier de police judiciaire pour recueillir leur plainte ou les protéger. En cas de nécessité, les victimes bénéficient d'une brève hospitalisation dans l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (U.H.C.D.) du service des urgences. Pour les victimes déjà hospitalisées qui ne peuvent se déplacer (soins intensifs, chirurgie lourde...), les acteurs du C.A.S.A. se rendent à leur chevet.

Le C.A.S.A. a un rôle d'écoute et de conseil. Il permet à la demande des victimes ou d'une autorité judiciaire par le biais d'une réquisition :

¹ Professionnels de santé ou acteurs sociaux intra ou extra-hospitaliers, policiers, gendarmes, magistrats, avocats, associations de victimes...

² Groupe de Réflexion des Experts Normands en Médecine Légale

- d'évaluer les violences
- de recevoir des soins complémentaires
- d'obtenir un certificat avec ITT pénale (Incapacité Totale de Travail)
- de rencontrer un(e) psychologue ou un(e) psychiatre
- de rencontrer une assistante sociale

Les prestations du C.A.S.A. associent le constat médico-légal, les soins lorsqu'ils sont nécessaires et la prévention de certaines manifestations pathologiques. Le C.A.S.A. aide les victimes à prendre contact avec la Maison de l'Avocat ou une association d'aide aux victimes si elles le souhaitent.

En dehors de certains cas particuliers¹, les victimes de violences doivent avoir consulté un médecin ou une structure d'urgence et avoir reçu les soins nécessaires avant d'être prises en charge par le C.A.S.A.

□ **Lieu et horaires d'ouverture**

Le C.A.S.A. est situé à l'Hôpital Charles Nicolle dans le Pavillon Dévé 2 (Rez-de-jardin – Service des Urgences).

Depuis le 10 décembre 2007, il est ouvert 7 jours sur 7 :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h
- le samedi, le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h 30.

□ **Comment faire appel au C.A.S.A. ?**

Les victimes peuvent faire appel au C.A.S.A. en téléphonant au secrétariat : 02 32 88 82 84

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- le samedi de 9 h à 12 h.

Une plaquette d'information (modèle joint) a été éditée à leur intention.

Les professionnels² intra ou extra-hospitaliers intervenant dans la prise en charge des victimes de violences, peuvent faire appel au C.A.S.A. en téléphonant au secrétariat pendant les horaires d'ouverture ou directement au numéro de portable qui leur a été communiqué (ce numéro est mémorisé au standard du CHU qui peut être joint au 02 32 88 89 90).

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h
- le samedi, le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h 30.

Le médecin légiste de permanence le dimanche et les jours fériés prend contact avec le service des Urgences en début de vacation pour connaître les victimes susceptibles d'être examinées sur le plan médico-légal.

□ **Le personnel du C.A.S.A. : une équipe multi disciplinaire**

¹ Par exemple, violences uniquement verbales, violences sexuelles sans lésion somatique...

² Professionnels de santé ou acteurs sociaux intra ou extra-hospitaliers, policiers, gendarmes, magistrats, avocats, associations de victimes...

Pr Bernard Proust
Neurologue
Professeur de Médecine légale
Dr Cyril Gricourt (PH)
Urgentiste
Médecin Légiste
Dr Saoussen Kouteich (ACC)
Gynécologue
Médecin Légiste

PHC à temps partiel
Dr Franck Clarot
Radiologue
Médecin Légiste

Praticiens Attachés à temps partiel

Dr Emmanuelle Bonneil
Médecin généraliste
Médecin Légiste
Dr Catherine Vicomte
Médecin généraliste
Médecin Légiste
Dr Patrick Meurant
Médecin Légiste

PH – Réseau régional
Dr Patrick Laburthe
Médecin Légiste (Basse Normandie)
Chirurgien
Dr Damien Dufour
Médecin Urgentiste (CH Le Havre)
Dr Valérie Massol
Médecin Urgentiste (CH Dieppe)
Dr Sylvie Zahaf
Médecin Urgentiste (CH Dieppe)
Dr Jean Michel Pasquier
Psychiatre (CHS Le Rouvray)
Médecin Légiste

Marie Langlois
Psychologue
Fanny Cahard
Assistante sociale
Denise Carpentier
Secrétaire
Isabelle Dumontier
Secrétaire

Les médecins du C.A.S.A. ont chacun une compétence médico-légale générale et certains ont une compétence médico-légale spécifique :

Médecin référent	compétence spécifique
Pr B. Proust	médecine légale clinique et évaluation du dommage corporel
Dr C. Gricourt	médecine légale clinique et urgences médico-légales astreinte "levée de corps"
Dr S. Kouteich	violences sexuelles
Dr F. Clarot	imagerie médico-légale
Dr D. Dufour	maltraitance à enfants
Dr E. Touré	médecine légale thanatologique (anatomie pathologique)

Une infirmière des urgences vient en tant que de besoin compléter l'équipe du CASA.

□ **Réseau C.A.S.A. - G.R.E.E.N.**

Le CASA coordonne un réseau intra et extra-hospitalier, départemental et régional, aux fins d'initier des activités de formation et de conseil, de partager et de diffuser les bonnes pratiques médico-légales. Des liens ont déjà été établis avec le Pôle Femme Mère Enfant du CHU de Rouen pour la prise en charge des agressions sexuelles et de la maltraitance à enfants. Des médecins des Centres Hospitaliers du Havre et de Dieppe sont associés au fonctionnement de ce centre.

Les experts en médecine légale de Normandie ont décidé de fonder en 2007 une association professionnelle pour créer et coordonner un réseau régional de médecins légistes : le **Groupe de Réflexion des Experts Normands en Médecine Légale (G.R.E.E.N.)**.

Son siège est implanté au CHU de Rouen.

Les objectifs sont :

- de favoriser les échanges professionnels entre les médecins avec des réunions de formation continue,
- d'instaurer un dialogue régulier entre ces médecins et les magistrats de la région, afin d'harmoniser les pratiques et de développer une formation continue inter-professionnelle, médicale et juridique,
- de réfléchir à l'organisation des pratiques médico-judiciaires régionales et d'anticiper les difficultés qui pourraient altérer la qualité des services rendus entre les médecins et les services de la Justice.

Le G.R.E.E.N. réuni pour la première fois à l'hôpital Charles Nicolle le 20 novembre 2007 sur le thème des violences sexuelles : "*Les violences sexuelles : prise en charge médicale et médico-légale des victimes et des auteurs*". La prochaine réunion, prévue en juin 2008, aura lieu au CHU de Caen.